

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules neufs Année 2019



Les immatriculations de véhicules routiers

Année 2019

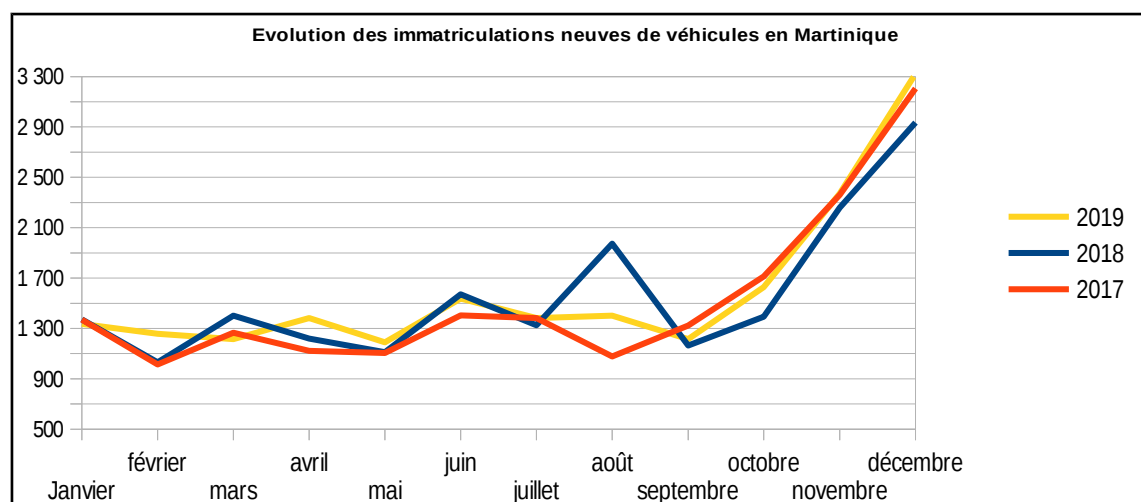
Les données présentées ci-dessous proviennent toutes du Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVéRo) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ce répertoire recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (via l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules. Ce rapport descriptif présente les principales données de RSVéRo et leurs évolutions depuis 2018.

Sur l'année 2019, 19 137 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique, dont 84 % dans la catégorie des voitures particulières (plus 1 point par rapport à 2018).

Immatriculations neuves en Martinique			
Genre du véhicule	2017	2018	2019
Autobus et autocar	22	66	67
Camionnettes	1 933	2 194	1 897
Camions	55	70	54
Tracteurs routiers	14	89	19
Cyclomoteurs	501	20	194
Motocycles	748	589	649
Remorques	77	59	86
Semi-remorques	33	16	20
Tracteurs agricoles	79	111	94
Divers agricoles	12	30	17
VASP	312	168	187
Voiturettes	30	29	29
Véhicules Particuliers	14 532	15 319	15 824
Total	18 348	18 760	19 137

1/ Les immatriculations de véhicules neufs en Martinique

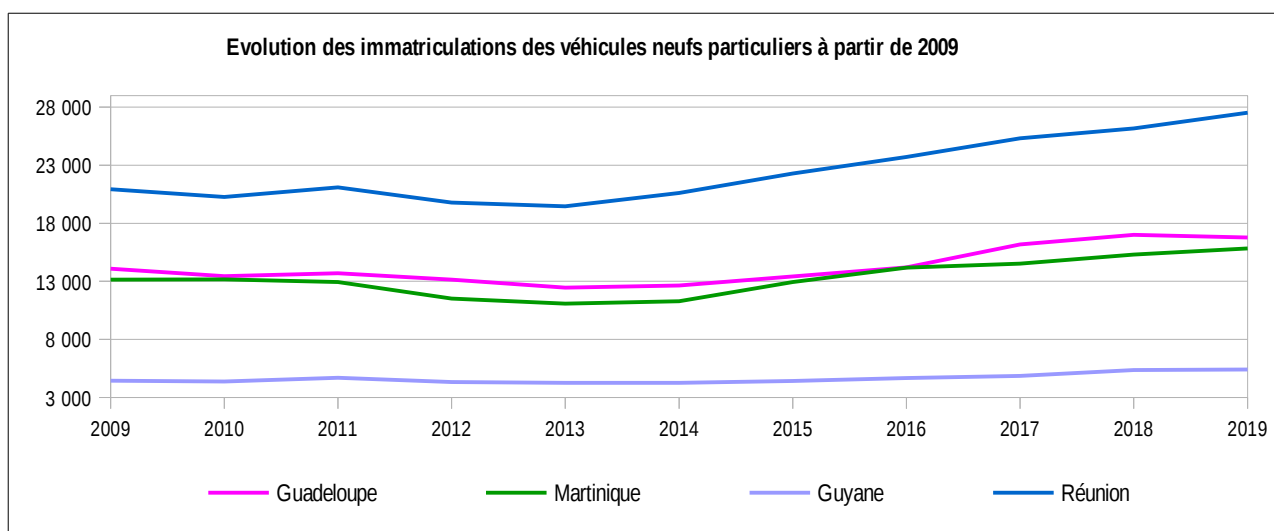
L'accélération des immatriculations en fin d'année est due aux offres commerciales proposées par les concessionnaires pour les fêtes, d'où l'explosion des ventes observée. Ce pic, présent chaque année quelque soit le territoire français considéré, ne semble pas lié à une adaptation prévisionnelle de la législation (Bonus/Malus, Prime à la Conversion) ou à des considérations de calendrier de prêts d'achats. L'explication tiendrait donc à la période, lorsque les marques démultiplient leurs offres pour atteindre leurs objectifs de ventes ou améliorer leur chiffre d'affaires de l'année.



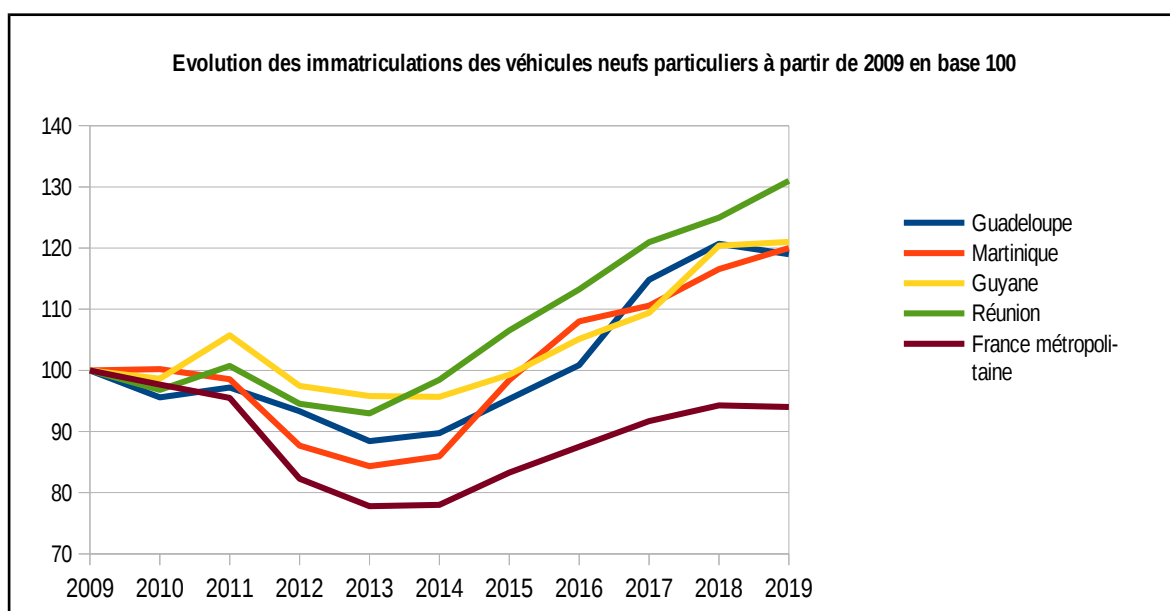
2 / Les immatriculations de véhicules neufs particuliers

Les données ci-dessous donnent l'historique des immatriculations depuis 2009 dans les DOM (hors Mayotte).

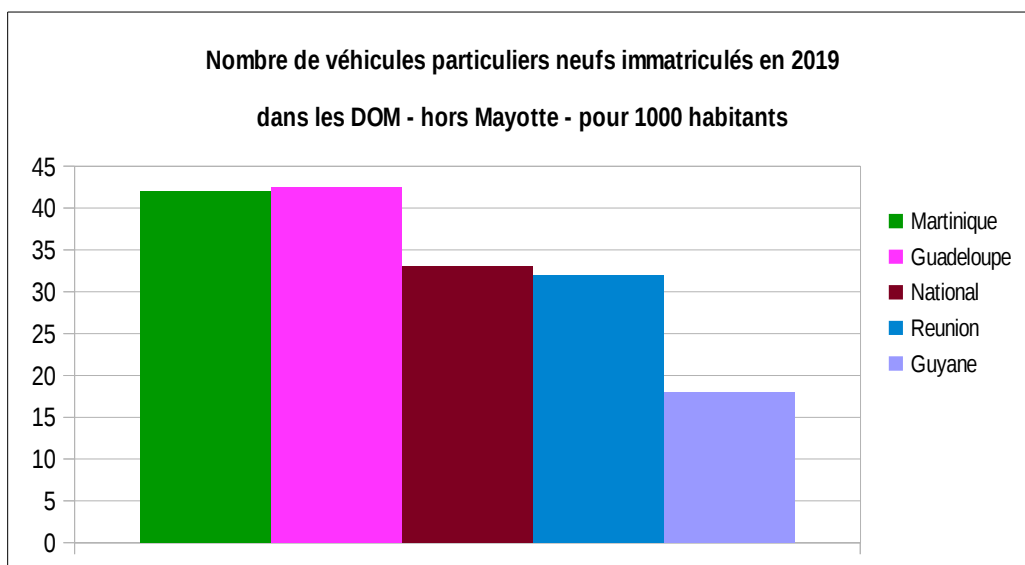
Immatriculations des voitures neuves particulières dans les départements d'outre-mer											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Guadeloupe	14 084	13 459	13 688	13 140	12 453	12 642	13 423	14 205	16 170	16 998	16 780
Martinique	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935	14 192	14 532	15 319	15 824
Guyane	4 446	4 385	4 701	4 334	4 260	4 253	4 414	4 673	4 865	5 352	5 401
Réunion	20 935	20 263	21 087	19 795	19 464	20 612	22 297	23 706	25 322	26 158	27 511
Total	52 607	52 137	53 303	49 598	48 175	49 858	54 153	56 776	60 889	63 827	65 516



Après avoir été particulièrement touchée par la crise économique de 2009, la Martinique a amorcé depuis 2013 une reprise des immatriculations des véhicules neufs particuliers : + 42 % sur les 5 dernières années, contre + 21 % en France métropolitaine sur la même période. Comme dans les autres DOM, cette reprise est particulièrement intense par rapport à la France métropolitaine :



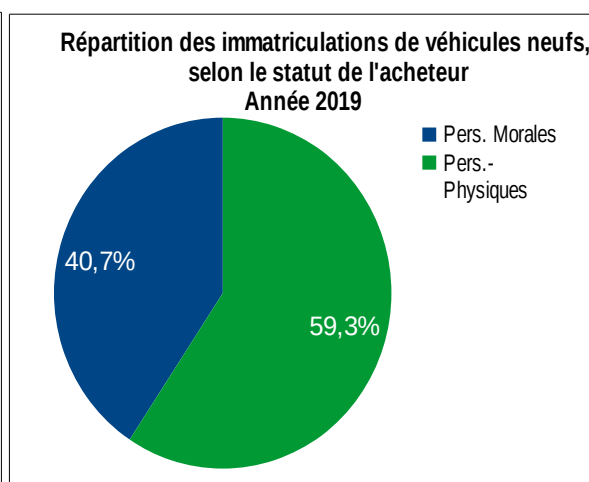
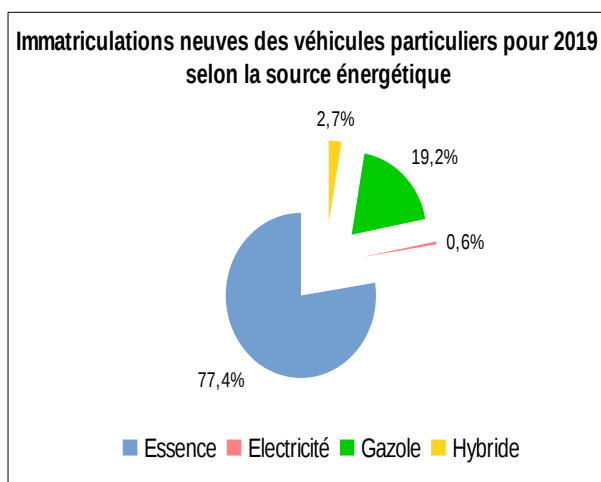
En 2019, 15 824 voitures particulières neuves ont donc été immatriculées en Martinique, soit 24 % du nombre total des DOM. Or, si l'on compare le nombre de voitures immatriculées en 2019 par rapport à la population (INSEE, Recensement de la population 2016), la Martinique dispose de 42 véhicules pour 1000 habitants : + 2 points en un an, + 14 en 5 ans. Ce résultat est la conjonction de l'augmentation du nombre de véhicules neufs vendus et de la baisse de la population martiniquaise. A l'échelle nationale, le chiffre est de 32 % en 2019, en progression de seulement 3 points depuis 5 ans.



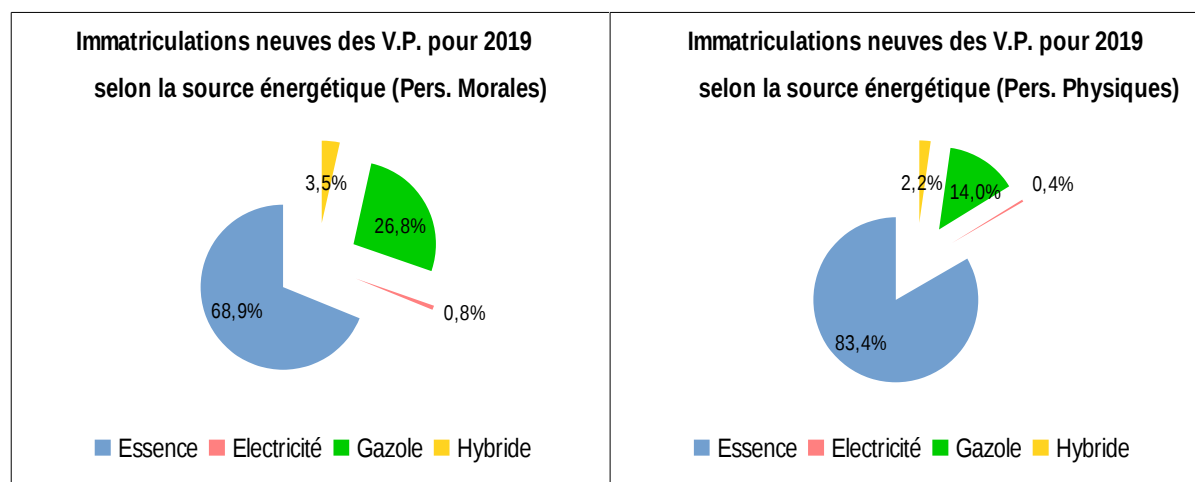
Le taux élevé de véhicules particuliers neufs immatriculés en 2019 pourrait s'expliquer, entre autres, par le niveau de tourisme élevé sur l'île, dont les déplacements sont assurés principalement par la voiture. Les loueurs privés et professionnels pourraient donc contribuer à expliquer cette hausse.

En 2019, l'impact des politiques fiscales comme le rattrapage de la Taxe sur les Carburants (équivalent dans les DOM de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Pétroliers – TICPE - qui est appliquée dans l'hexagone) entre diesel et essence s'est poursuivi : les voitures neuves sont pour 77 % des véhicules fonctionnant à l'essence (contre 68 % en 2017 et 73 % en 2018). Cette tendance est la même sur la France métropolitaine et sur les autres DOM.

Ces véhicules particulier sont acquis dans 61 % des cas par des particuliers, chiffre fluctuant très peu sur les 5 dernières années en Martinique.

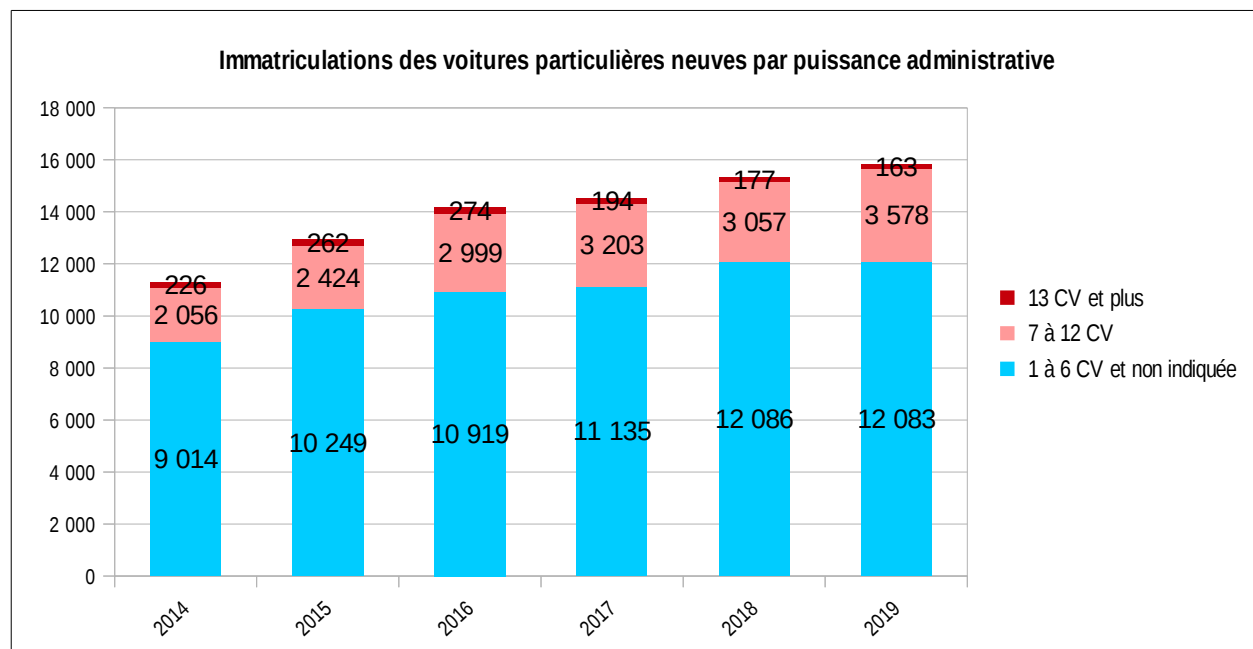


Le détail de la motorisation selon la nature de l'acheteur est significatif :



Les véhicules détenus par les sociétés ont un taux de dieselisation (rapport du nombre de véhicules diesel sur le nombre de véhicules thermiques) deux fois plus élevé (28 %) que ceux détenus par des particuliers (14,3 %). Ce constat, similaire à celui fait sur les données de la France entière, s'explique par l'intérêt économique des véhicules diesel lorsque leur kilométrage annuel est élevé.

Pour conclure sur les véhicules particuliers, la puissance administrative des immatriculations neuves reste principalement inférieure à 6 CV, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

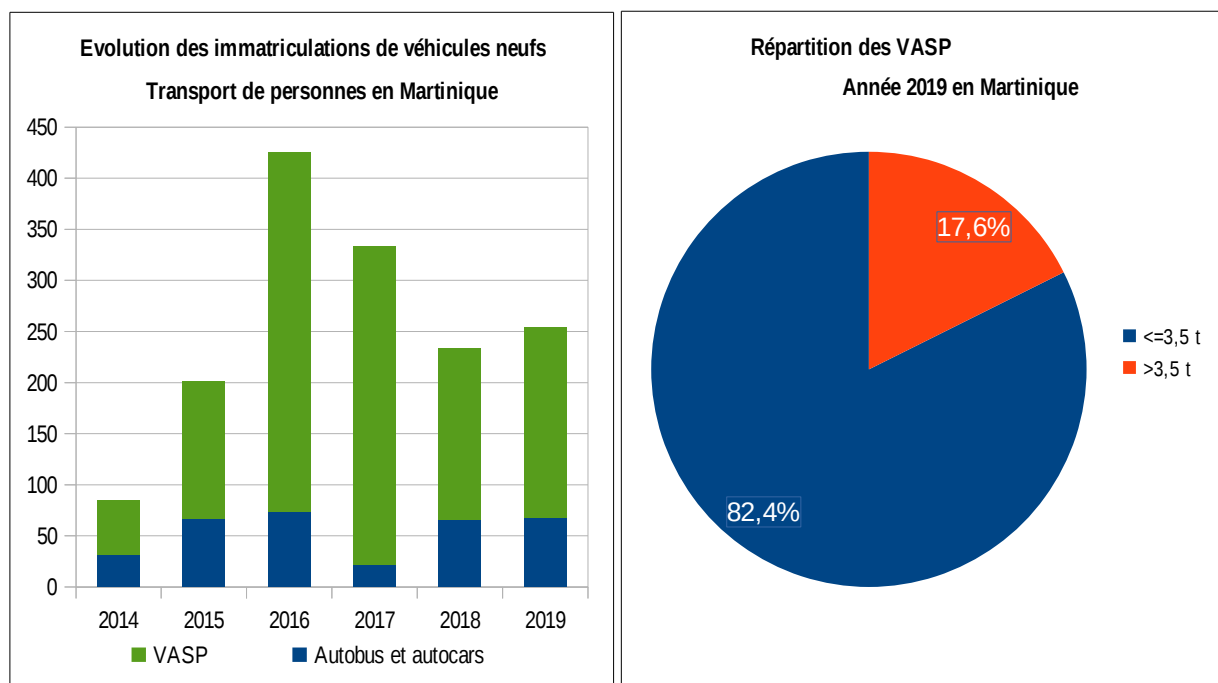


En 2019, le pourcentage de véhicules de moins de 6 CV (resté le même de 2014 à 2018 à 79 %) a pour la première fois diminué en 2019 et atteint 76 %. Ce résultat traduit des achats de véhicules neufs plus puissants (dont des SUV), tendance également observée dans les autres DOM. Si le changement d'usage des consommateurs paraît peu probable pour expliquer cette baisse, c'est sans doute de la facilitation des prêts bancaires que l'explication proviendrait. En effet, des véhicules neufs peuvent à présent être achetés sans apport initial, via des prêts dont les remboursements s'étalent sur plusieurs années.

3 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

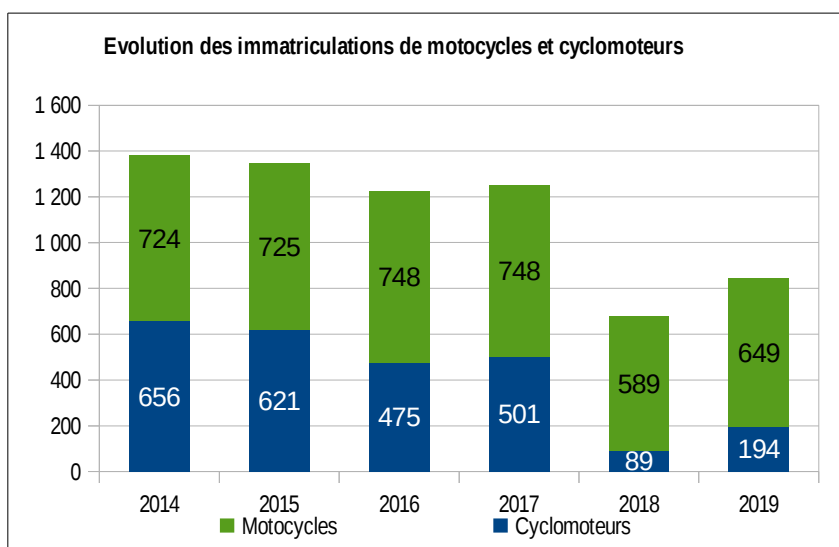
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules, qui ont été regroupés ici en trois ensembles :

1 => Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de l'année 2019 sont stables par rapport à l'année précédente. Les immatriculations de Véhicules Automoteurs SPécialisés (VASP) restent largement supérieures à celles des autobus et autocars. Les fluctuations importantes épisodiques sont liées à l'attribution des délégations de service public de transport en commun.



Il est à noter que la répartition des VASP par rapport au tonnage est équivalente à celle de 2018.

En 2019, les motocycles neufs (catégorie regroupant les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur autres que les voiturettes et les motocyclettes) immatriculés en Martinique représentent 3,4 % du nombre total de véhicules neufs immatriculés.



Les immatriculations de cyclomoteurs ont fortement baissé depuis 2014, pour plusieurs raisons :

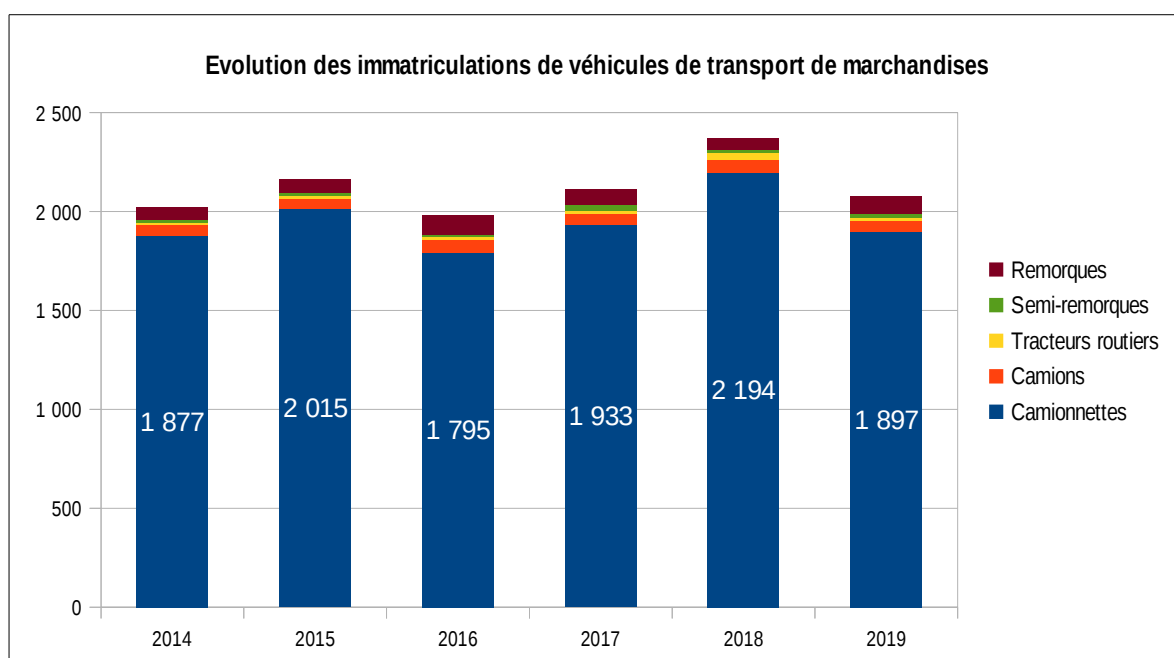
- l'entrée en vigueur de la norme « euro 4 » (normes européennes d'émission) au 1^{er} janvier 2018 : la première conséquence fut la disparition de plusieurs modèles du catalogue des concessionnaires et des effets-prix liés à l'utilisation de nouvelles technologies moins polluantes. L'adaptation des constructeurs semble perceptible pour les données 2019.
- une augmentation significative du marché parallèle de l'occasion (cyclomoteurs volés, échangés ou vendus entre particuliers, vente parfois en pièces détachées avec reconstruction...),
- un phénomène de mode : en effet, les jeunes tendent plus à se tourner vers les grosses cylindrées.

Ce résultat est également observé sur la France métropolitaine : passage de 107 000 à 91 000 immatriculations de cyclomoteurs entre 2017 et 2019. Des tendances similaires sont observées dans les DOM :

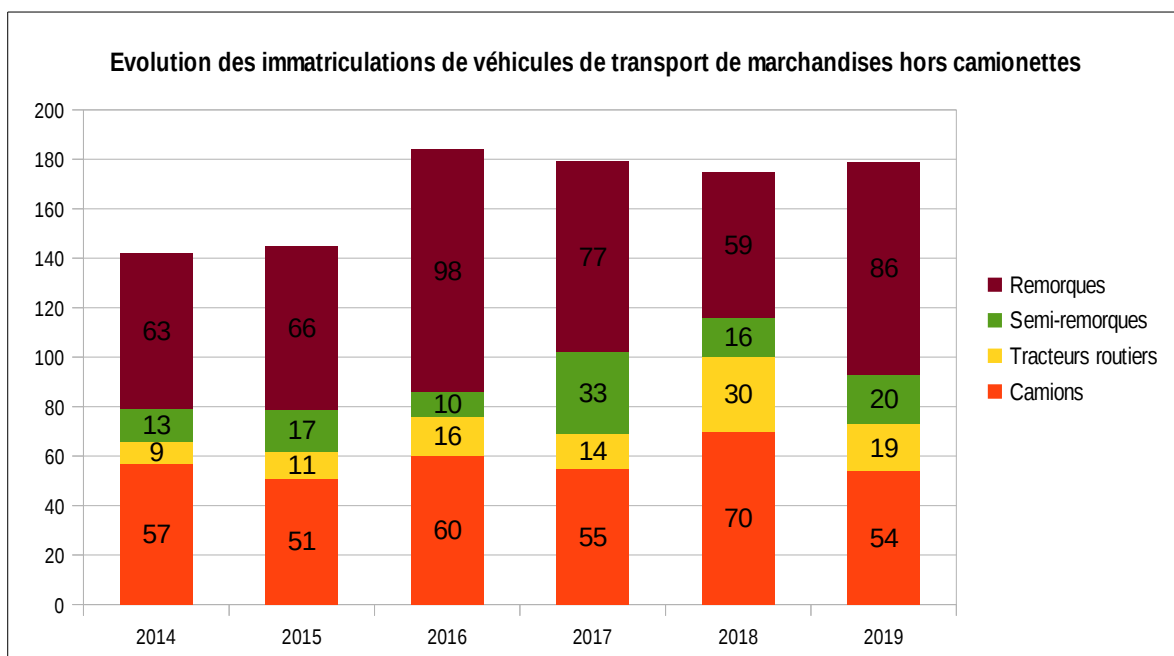
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Guadeloupe	865	879	733	965	347	582
Guyane	1,747	1,603	1,608	2,110	1,239	1,660
Martinique	656	621	475	501	89	194
Réunion	1,791	1,772	1,848	2,589	766	1,526

2 => L'immatriculation des véhicules de transport de marchandises en 2019 (2 076 unités) est dans la moyenne de ces dernières années.

Ainsi, camionnettes et camions représentent 10,1 % des immatriculations de véhicules neufs en 2019.

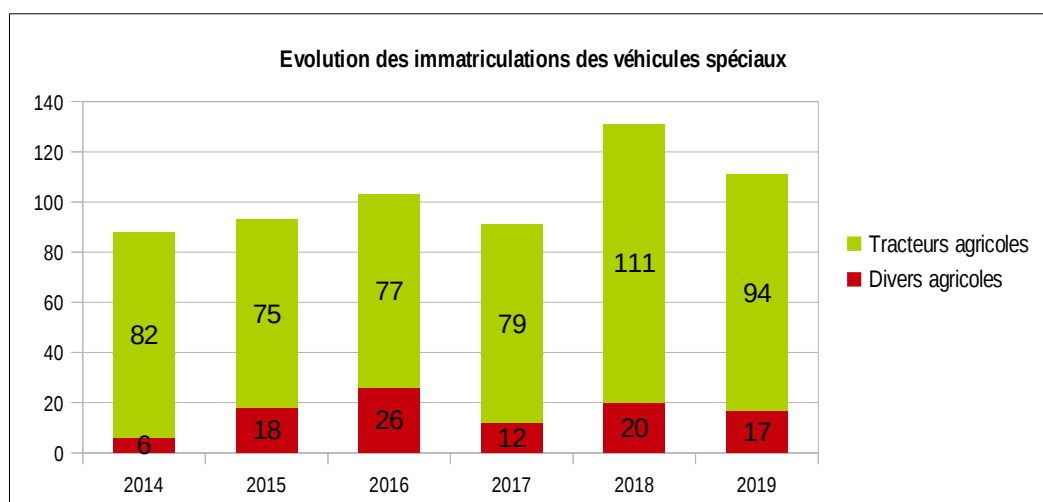


En faisant un zoom sur ces véhicules de transport de marchandise, hors camionnettes, le résultat est le suivant :



La hausse du nombre de camions de 15 unités entre 2017 et 2018 ou celle du nombre de remorques entre 2018 et 2019 restent difficiles à interpréter.

3 => Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont dans la moyenne de ces dernières années :



Pour rappel, la forte augmentation constatée en 2018 s'expliquait par les aides du Programme de Développement Rural de la Martinique qui avaient mis du temps à pouvoir être opérationnelles. Le déblocage des dossiers via un remboursement en 2018 expliquait ce pic.

Le champ couvert par le Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVéRo) :

Le RSVéRo est un dispositif du SDES. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur via l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaires, importés en transit, de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle.

Les différentes catégories de véhicules :

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule Automoteur Spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...).

Autobus

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole :

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

DEAL Martinique – SCPDT – Unité Observation et Statistiques

Ludovic FRAGNOL & Rodrigue MYRE

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Martinique BP 7212 Pointe de Jaham 97274 Schoelcher cedex Tél. : 05 96 59 57 00 fax : 05 96 59 58 00	www.martinique.developpement-durable.gouv
---	--